



## **l'imbrogliao !!! les familles recomposées divorcent également**

Par **alone3**, le **20/11/2010 à 06:35**

situation complexe s'il en est ,je suis père isolé avec mes 2 filles de 7 et 10 ans .cela fait 8 mois que cela dure ,leur mère habite a 50 km et les prends rarement.

En + ,sa fille ,dont j'ai fait l'adoption simple vit avec sa mère (13 ans ) et ne veux plus de contact avec moi.

Je veux divorcer et la garde de mes 2 filles .Que va t'il se passer ?en obtenant la garde ,sa mère va elle etre condamnée a payer une pension alimentaire?

de meme ,ma fille adoptive vivant avec sa mère ,pourrais-je etre condamné a payer une pension alimentaire?

Pourquoi devrais-je etre condamné a payer une pension alimentaire alors que le père naturel a déjà été condamné et ne verse pas de pensions?

si quelqu'un pouvait m'eclaircir sur mes questions ou si quelqu'un a connu quelques choses de similaire,merci de le faire partager....merci d'avance